

NOTE D'INTERVENTION



Groupe socialiste, écologiste et républicain

Véronique BILLOT, déléguée territoriale du Grand Nancy

Conseillère départementale du canton de Nancy 2

Plan Départemental d'Action pour le Logement et de l'Hébergement des Personnes en Difficulté (PDALHPD)

(rapport n°7)

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président,
Mes cher.e.s collègues,

Nous sommes aujourd'hui invité.e.s à délibérer sur ce 6^{ème} plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes en difficulté.

Avant de voter ce rapport, j'aimerais qu'on garde à l'esprit deux faits :

- Aujourd'hui, en France, près de 4 millions de personnes sont sans abri, mal logées ou sans logement personnel.
- Aujourd'hui en France, mes chers collègues, près de 15 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement (risque d'expulsion locative, surpeuplement, effort financier excessif, précarité énergétique...).

Je pourrais vous présenter d'autres chiffres, mais comme disait l'Abbé Pierre : « On ne pleure pas devant des chiffres. »

Face à cette situation, face à la misère sous-jacente du mal-logement ou de la précarité énergétique, je me félicite que le Département ait co-piloté ce nouveau schéma en coordination avec la préfecture et la DDCS et le développe en collaboration avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux et nos partenaires institutionnels et associatifs.

La demande est forte. Les personnes en errance sont de plus en plus nombreuses et les dispositifs d'aide sont très sollicités. J'en veux pour preuve les 2 000 appels reçus annuellement par le 115 de personnes sans solution de logement, ou encore les 5 500 aides à la fourniture d'énergie sollicitées via le FSL en 2015.

Je note avec satisfaction que ce plan départemental répond largement aux préconisations de la Fondation Abbé Pierre qui, à la veille de l'élection présidentielle, avait mis en débat 15 grandes propositions pour faire reculer la crise du logement. Parmi elles, je citerai la volonté de « prévenir mieux pour expulser moins » (qui correspond à l'axe 2 du plan départemental), de « résorber les passoires thermiques » (inscrit dans l'axe 1) ou encore d'affirmer le rôle de l'échelon communautaire dans l'animation territoriale des politiques du logement (axe 3).

Puis, j'aimerais souligner le travail des professionnels et l'engagement des bénévoles qui œuvrent à la résorption de la crise du logement, et plus particulièrement dans l'accueil et l'hébergement d'urgence. Je pense, par exemple, sur le territoire du Grand Nancy aux bénévoles et aux travailleurs sociaux qui contribuent au dispositif de veille social pour l'accompagnement des personnes sans-abri, à l'image de l'équipe mobile du SAMU social qui accompagne des personnes en grande détresse sociale.

Dans votre discours d'ouverture de session, lundi dernier, avant le débat sur le schéma de l'Autonomie, Monsieur le Président, vous parliez de la **solidarité d'engagement**, thème cher à Michel Dinet qui voyait en chacun de nous, citoyens, une réponse aux problèmes de notre société, un vecteur de fraternité et de solidarité pour une société bienveillante.

Force est de constater que dans ce domaine également, l'engagement citoyen fait partie de la solution. Il redonne de la couleur aux invisibles.

Enfin, je tiens au nom du groupe socialiste, écologiste et républicain à saluer le travail du service habitat-logement qui a contribué à l'élaboration de ce plan, ainsi que des agents territoriaux qui contribuent à l'information des familles et accompagnent les ménages. Ils représentent des interlocuteurs de proximité et favorisent la prévention indispensable pour limiter le fléau galopant de la précarité.

Je vous remercie.